

GENRE ET CRISE ÉCONOMIQUE

Un impact inégalitaire

Anna MÉTRAL

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | AVR 16

RSE & Diversité



COMPRENDRE POUR AGIR

GENRE ET CRISE ÉCONOMIQUE
Un impact inégalitaire

Anna MÉTRAL

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. LES SECTEURS MASCULINS : PREMIERS TOUCHÉS	4
1. Des secteurs plus sensibles à la conjoncture économique	4
2. Des plans de relance leur bénéficiant	5
3. Les secteurs féminins protégés seulement dans un premier temps	6
II. LA TRIPLE PEINE DES FEMMES	7
1. L'emploi des femmes précarisé par les politiques d'austérité	7
2. En charge du foyer, elles subissent les coupes sociales	9
3. L'invisibilisation de la situation des femmes	10
III. DES RÉPONSES LIMITÉES DE L'UNION EUROPÉENNE	12
1. L'engagement de l'UE pour le <i>gender mainstreaming</i>	12
2. L'impact inégalitaire de la crise ignoré des stratégies européennes	12
3. Les mises en garde du CESE et du Parlement	14
4. Des blocages internes aux institutions européennes	18
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	20

AVANT-PROPOS

"Gender equality is treated as a luxury good. Something non-essential in a period of crisis."

Professor Jill Rubery

Crise des subprimes, faillites bancaires, écoulement de la bourse, dérèglement du marché, licenciements de masse et plans d'austérité : 2008 et les années qui ont suivies ont plongé l'Europe et le monde dans une crise économique mais aussi identitaire sans précédent. Dans ce contexte, personne ne semble épargné : chômeurs, salariés, travailleurs âgés, diplômés, jeunes entrant sur le marché du travail...

Particulièrement sensibles à la conjoncture économique, les domaines d'emploi à domination masculine ont été fortement impactés par la crise. Ce sont aussi ceux qui ont bénéficié prioritairement des plans de relance européens ou nationaux.

Les milieux d'emplois féminins, notamment le secteur public, se verront protégés dans un premier temps mais touchés ensuite de façon plus insidieuse par les politiques d'austérité. Alors que des inégalités existent encore entre femmes et hommes sur le marché de l'emploi, ces politiques ont contribué à renforcer des injustices préexistantes.

Dans le cadre de notre série sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, après un panorama des politiques européennes en la matière, nous observons ici l'impact genré de la crise économique.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président

Françoise Kemajou, Administratrice déléguée

INTRODUCTION

La crise économique a explosé en 2008, même si nous connaissions déjà une période de moindre croissance globale depuis un certain nombre d'années. Prenant son origine aux États-Unis par la crise des subprimes, elle s'est peu à peu diffusée au monde entier, des pays développés jusqu'aux pays en développement en raison de l'interconnexion des économies.

Entre 2007 et 2010, le taux de chômage de l'Union européenne est passé de 7.2% à 9.6% augmentant jusqu'à 10.9% en 2013¹. Femmes et hommes sont inexorablement touchés. Néanmoins, les conséquences de la crise ne prennent pas les mêmes formes et n'ont pas le même poids suivant le sexe de la personne concernée.

La place des femmes et des hommes n'est pas la même sur le marché du travail : ségrégation horizontale, plafond de verre, inégalités sur la forme du travail... Ces différences ne font que s'exacerber en période de crise comme le souligne la Confédération syndicale internationale : « *La crise ne fait qu'aggraver la position traditionnellement défavorisée des femmes* »².

Cet impact différencié de la crise sur les hommes et les femmes a été ignoré par les pouvoirs publics lors de l'élaboration des plans de relance. Pourtant, le principe du *gender mainstreaming* doit être appliqué à toutes les politiques publiques, au niveau européen et au niveau national.

Cette note d'analyse présente une analyse genrée de la crise économique et la faiblesse de la réponse européenne en la matière.

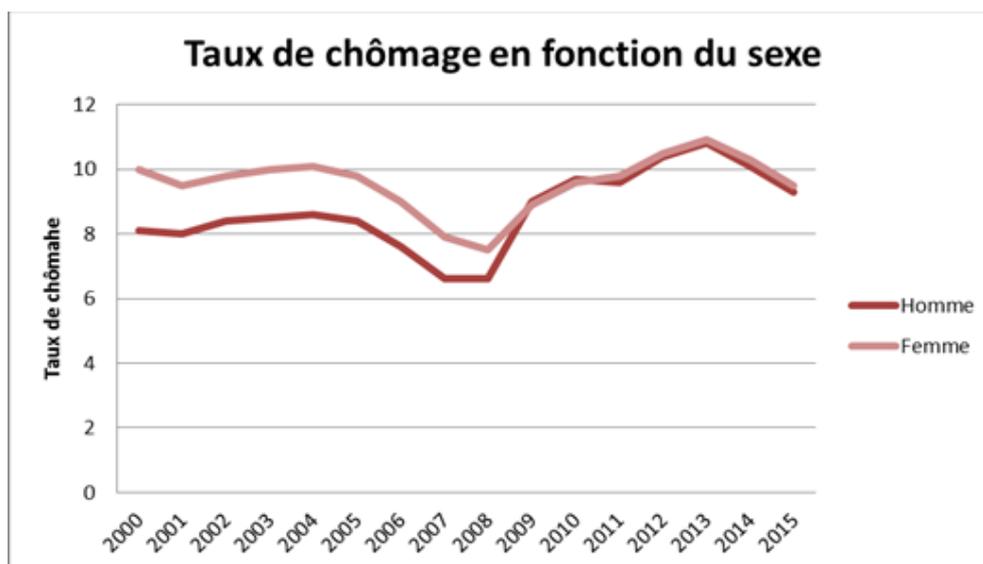
¹ Eurostat, 2014.

² Confédération syndicale internationale, « Vivre dans l'insécurité économique, les femmes et le travail précaire », mars 2011.

I. LES SECTEURS MASCULINS : PREMIERS TOUCHÉS

1. DES SECTEURS PLUS SENSIBLES À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Ce sont les secteurs traditionnellement plus sensibles aux variations économiques dominés par les hommes qui ont été le plus directement touchés par la crise : la finance, l'industrie, le bâtiment (92% d'hommes) ou encore le transport (86% d'hommes). Entre 2007 et 2010, le taux d'employés baisse de 13% dans l'industrie et de 16% dans la construction³. Depuis le début de la crise, les destructions nettes d'emplois sont estimées à plus de cinq millions dont l'emploi masculin représenterait environ 90%⁴. Ainsi, entre 2008 et 2012, l'emploi des hommes a diminué de 4.2% contre 0.7% pour les femmes⁵.



Les chiffres du chômage masculin ont évolué très rapidement, rejoignant alors ceux des femmes, habituellement plus élevés. En 2007, le taux de chômage masculin est de 6.6% pour 7.9% chez les femmes. Trois ans plus tard, ce taux va jusqu'à dépasser légèrement celui des femmes avec 9.7 et 9.6%. 2009 et 2010 sont les seules années où le chômage masculin a dépassé son homologue féminin. Après avoir connu des taux allant jusqu'à 10.9% en 2013, la courbe du chômage redescend lentement : environ 9.3% pour les hommes et 9.5% pour les femmes.

Les hommes, majoritaires dans les secteurs les plus sensibles à la conjoncture économique, ont été les premières victimes de la crise.

³ Eurostat, 2014.

⁴ GILLES Christel. « Crise et inégalités entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne » in *Informations sociales*, juin 2013, n°180

⁵ BETTIO Francesca. « Les femmes, les hommes et la crise financière » in *Revue du droit européen de l'égalité des genres*, 2012, n°2.

2. DES PLANS DE RELANCE LEUR BÉNÉFICIAIRE

Les secteurs à dominance masculine ont aussi été les premiers bénéficiaires des plans de relance, dirigés vers les secteurs les plus gravement touchés.

LE PLAN BARROSO DE RELANCE ÉCONOMIQUE, 2008

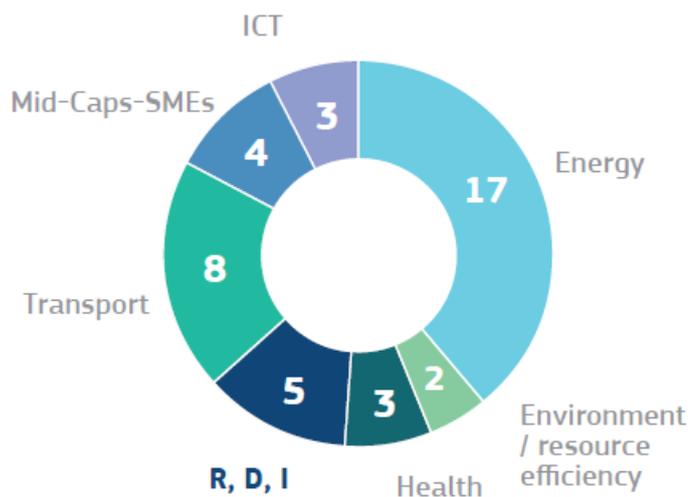
Au niveau européen, un grand plan de relance a été lancé par la Commission Barroso en novembre 2008. Ce plan visait une croissance durable en se concentrant sur l'autonomie énergétique et sur une économie faible en carbone. De l'argent a été injecté dans les secteurs de l'automobile et de la construction afin de sauver des emplois et de relancer la croissance et l'innovation. De plus, la Commission a proposé une réduction des charges sociales patronales dans les entreprises privées ainsi qu'une plus grande marge de manœuvre économique.

Ce plan visait prioritairement le secteur privé et les secteurs à dominance masculine tels que le bâtiment et l'automobile⁶.

LE PLAN JUNCKER D'INVESTISSEMENT ÉCONOMIQUE, 2015

Six ans plus tard, Jean-Claude Juncker annonce un nouveau plan de relance économique créant le FEIS - Fond européen pour des Investissements stratégiques. Ce plan vise à investir dans les petites et moyennes entreprises et dans des domaines portés vers l'avenir, occupés principalement par des hommes : les transports (routes, lignes ferroviaires, ports...), l'automobile, le bâtiment, l'énergie, le numérique⁷...

Début 2016, sur les 42 projets pouvant alors bénéficier du FEIS, 17 concernent le secteur de l'énergie, 8 du transport, 5 de la recherche et l'innovation, 4 des PME & ETI, 3 des technologies de l'information et de la communication, 3 de la santé et finalement 2 de l'environnement⁸.



Source: Commission européenne

⁶ Commission européenne. « La Commission lance un ambitieux plan de relance pour la croissance et l'emploi, pour stimuler la demande et rétablir la confiance dans l'économie européenne », 26 novembre 2008.

⁷ Euractiv. « Le Plan Juncker s'oriente vers des plans de relance nationaux », 11 mars 2015.

⁸ Commission européenne. « Sector factsheets – Investment Plan state of play », 14 mars 2016.

3. LES SECTEURS FÉMININS PROTÉGÉS SEULEMENT DANS UN PREMIER TEMPS

Les femmes se concentrent très largement dans les secteurs des services, de la santé et du social où elles sont présentes à 80% ou encore dans l'éducation dont elles occupent plus de 70% des postes.

La division sexuelle du travail fait qu'elles seront moins touchées par les variations conjoncturelles car ces domaines d'emploi relèvent en partie des politiques publiques⁹. Dans un contexte de bonne santé économique, ces secteurs sont protégés par l'État et ne sont pas aussi influençables que ceux ne dépendant que du marché. L'augmentation du taux de chômage a donc été moins importante et moins soudaine pour les femmes que pour les hommes.

Néanmoins cette protection initiale se verra rapidement remise en cause par les politiques d'austérité mises en œuvre par les pouvoirs publics en réponse à la crise. Nous observerons combien la crise et plus particulièrement les réponses apportées ont eu un impact négatif sur le travail des femmes.

⁹ Eurostat, 2014.

II. LA TRIPLE PEINE DES FEMMES

L'emploi des femmes, très majoritairement regroupé dans le secteur public, a été protégé dans un premier temps par l'État. Cette protection partielle s'est effondrée lorsque les États européens ont appliqués des politiques touchant au secteur public.

Suite à ces politiques de restrictions budgétaires, les femmes subi par une triple peine : elles ont été impactées négativement dans leur emploi, mais aussi en tant que principales bénéficiaires des aides sociales, pour finalement voir cette situation de précarisation complètement ignorée par les médias et les dirigeants politiques.

1. L'EMPLOI DES FEMMES PRÉCARISÉ PAR LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ

L'IMPACT DES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ SUR LE TRAVAIL FÉMININ

Les politiques d'austérité appliquées en Europe pour répondre à la crise visent à retrouver des liquidités afin de rembourser la dette et de relancer la croissance. Les gouvernements ont effectué des coupes budgétaires et des réductions d'effectifs le secteur public, l'éducation, le social ou la santé. L'*International Labour Review* estimait qu'entre 2010 et 2014, les dépenses publiques diminueraient de 40% en Irlande, 20% dans les Pays baltes et environ 12% en Espagne et au Royaume-Uni¹⁰.

« Le chômage féminin risque d'augmenter de manière disproportionnée du fait des coupes budgétaires annoncées dans le secteur public, étant donné que les femmes sont employées de manière particulièrement importante dans l'éducation, la santé et les services sociaux. »

Parlement européen, octobre 2010

Le domaine de l'éducation a été atteint par des fermetures de classes, d'écoles maternelles, des grossissements d'effectifs parmi les élèves d'une seule classe et des enseignants non remplacés après leur départ à la retraite. En France c'est la règle du « un sur deux » qui s'appliquait sous la présidence Sarkozy amenant à la suppression de 150 000 postes d'enseignants sur la période 2008-2012¹¹.

Dans le secteur social, cela s'est illustré par une réduction des travailleurs du service à la personne, des fermetures de crèches, de maternités, de centres d'IVG ou de planning familial ou encore une diminution des aides allouées à la petite enfance¹².

En France, les fonctionnaires ont vu leurs salaires gelés tandis que dans d'autres pays, leurs salaires ont été revus à la baisse allant jusqu'à une diminution de 25% en Roumanie, au Portugal et en Grèce.

¹⁰ OXFAM. *Le piège de l'austérité : l'Europe s'enlise dans les inégalités*, septembre 2013, 42p.

¹¹ MARTY Christiane. « Les françaises ne sont pas épargnées » in *Le Blog d'Attac*, novembre 2011.

¹² MARTY Christiane. « Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes : des raisons de s'indigner et se mobiliser » in *Travail, genre et sociétés*, n°32, novembre 2014.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a modifié la protection sociale des fonctionnaires, ce qui a permis de récolter 8 milliards de livres sterling. La *Fawcett Society* a calculé que 70% des personnes concernées par cette mesure étaient des femmes¹³.

Sans que cela ne se fasse de façon consciente, les politiques d'austérité mises en place à la suite de la débâcle économique de 2008 ont donc principalement affecté les femmes, et cela de façon négative.

“However this may be, the crisis marks a clear break with the progress made in employment rates of women since the early 2000s. Over the 2002-2008 period, female employment rose by 4.5 percentage points. Now, five years after the onset of the crisis, it is back down to 2008 levels, while in the worst affected countries it has even slipped back as far as 2002 levels. Meanwhile, the part-time rate has increased in most of the EU28 countries, showing that, in terms of full-time equivalents, the crisis has had an even stronger negative effect on women’s labour market participation.”

Agnieszka Piasna, chercheuse à l' ETUI, 2014

LES INDEMNISATIONS CHÔMAGE SONT INÉGALES EN MATIÈRE DE GENRE

L'indemnisation chômage présente aussi des inégalités. En France, une personne sans emploi peut prétendre à l'allocation chômage à condition d'avoir travaillé au moins 4 mois au cours des derniers 28 mois précédant son licenciement¹⁴. C'est l'une des durées de cotisation obligatoires les plus courtes de l'UE.

Cette réglementation touche particulièrement les personnes en situation de travail précaire, celles en temps partiel ou ayant connu une longue période d'inactivité, à savoir une majorité de femmes actives qui représentent 30 % des temps partiels, contre seulement 8% des hommes actifs¹⁵.

Afin de contrer le chômage technique, le gouvernement français a mis en place en 2009 la convention APLD – Activité partielle de longue durée¹⁶. Ce dispositif permet d'indemniser les travailleurs à temps plein qui, par décision de l'entreprise, travaillent moins que la durée légale. Les heures chômées sont indemnisées à hauteur de 75% de leur salaire brut initial. Ce dispositif à durée limitée ne s'applique pas aux salariés à temps partiel.

Les femmes sont à nouveau les plus touchées par cette mesure, en raison de leur forte présence dans des prestations réduites.

Les entreprises désirant profiter de l'APLD doivent prouver qu'elles ont mis leurs employés au chômage technique en raison de la conjoncture économique¹⁷. Les secteurs touchés sont majoritairement masculins.

¹³ Fawcett Society. *The impact of austerity on women*, mars 2012, 43p.

¹⁴ « La France indemnise-t-elle mieux les chômeurs que ses voisins ? » in *Le Monde*, 20 janvier 2016.

¹⁵ INSEE, 2014.

¹⁶ Observatoire européen de l'emploi. *L'adaptation des systèmes d'indemnisation du chômage en cycle économique*, 2011.

¹⁷ UNEDIC. *Activité partielle de longue durée (ALPD)*, janvier 2013.

2. EN CHARGE DU FOYER, ELLES SUBISSENT LES COUPES SOCIALES

UNE RESTRICTION DES AIDES SOCIALES QUI IMPACTENT LE QUOTIDIEN

Toujours dans le but de réduire les dépenses des États, l'offre de services publics favorisant la conciliation vie privée-vie professionnelle a été réduite : gardes d'enfants, pensions d'invalidité, allocations familiales... ce qui influence directement les femmes qui sont encore aujourd'hui considérées comme les référentes pour s'occuper du foyer ou des enfants. En Belgique en 2013, les femmes consacrent encore 8h de plus par semaine que les hommes aux tâches ménagères et 1h30 supplémentaires pour le soin des enfants¹⁸. Elles accusent donc une forte perte lors de la diminution ou suppression de prestations sociales.

“Les mesures d’austérité mises en œuvre dans l’ensemble de l’Union européenne auront un impact particulièrement néfaste sur les femmes, qui prédominent dans le secteur public, aussi bien comme salariées que comme bénéficiaires de services.”

Résolution sur le visage de la pauvreté féminine, Parlement européen, 2011

Les restrictions budgétaires ont amené en Europe à un recul des minimas sociaux, des assurances chômage, santé et retraite ainsi qu'à une cessation ou un plafonnement des droits aux prestations sociales¹⁹.

La France a connu un gel des prestations sociales en 2012 et en 2014, à l'exception des minimas sociaux. Parallèlement, la revalorisation des pensions ou du revenu de solidarité active (RSA) a été soit reportée, soit supprimée. Sur la période 2014-2015, cela représente 11 milliards d'euros d'économisé sur les allocations familiales, les aides à la garde d'enfants, les allocations de rentrée scolaire...²⁰

Enfin, les femmes sont largement majoritaires comme employées dans les domaines du social, de la santé, dans les hôpitaux, les établissements de soins et même dans les agences pour l'emploi. Ces secteurs connaissent une affluence extrêmement forte en période de crise. Les travailleuses doivent donc faire face à plus de demandes pour moins de moyens.

UN RISQUE DE PAUVRETÉ ACCRU

Oxfam estimait une hausse de 15 à 25 millions de personnes en situation de pauvreté en Europe d'ici à 2025 si les politiques d'austérité se poursuivent. Les femmes, et plus particulièrement les mères célibataires, étant les plus à risques²¹.

Dans le cas français, l'INSEE souligne un renoncement de plus en plus fréquent aux soins de santé. Ainsi les personnes qui se passent de soins pour des raisons financières passent de 11% en 2009 à

¹⁸ « La répartition des tâches entre hommes et femmes » in *Le Soir*, 12 octobre 2015.

¹⁹ Commission FEMM. *La dimension de genre des incidences de la récession économique et de la crise financière sur les systèmes de protection sociale*, 2013, 134p

²⁰ MARTY Christiane. « Les françaises ne sont pas épargnées » in *Le Blog d'Attac*, novembre 2011.

²¹ OXFAM. *Le piège de l'austérité : l'Europe s'enlise dans les inégalités*, septembre 2013, 42p.

33% en 2013. Un chiffre multiplié par trois ! Ici aussi, les femmes sont les premières concernées car elles sont 41% dans cette situation contre 23% d'hommes²².

« La pauvreté féminine résulte non seulement de la crise économique récente mais aussi de divers facteurs, stéréotypes, écarts de rémunération existants entre hommes et femmes, absence de conciliation de la vie de famille avec la vie professionnelle, espérance de vie plus longue des femmes et, en général, divers types de discrimination fondée sur le genre, qui affectent principalement les femmes. »

Résolution sur le visage de la pauvreté féminine, Parlement européen, 2011

VERS UN RETOUR AU FOYER CONTRAINT ?

Les femmes au foyer sont de moins en moins nombreuses lorsque l'on porte le regard sur les dernières décennies, mais il semblerait que la conjoncture économique récente, défavorisant les femmes, ait incité ou contraint certaines d'entre elles à quitter le marché du travail. Les coupes budgétaires dans l'aide à la petite enfance complexifient les possibilités de garde d'enfants, entraînant la fermeture de crèches. En France, en 1991, 59% des femmes au foyer disaient l'avoir choisi, elles ne sont plus que 21% à affirmer la même chose en 2013.

L'« hypothèse tampon » de Jill Rubery, selon laquelle les femmes seraient les premières à être licenciées en cas de crise ne se vérifie donc pas spécifiquement ici même si l'idée selon laquelle les hommes devraient être prioritaires pour l'emploi en cas de crise est encore à l'ordre du jour pour certains. Un eurodéputé FN a récemment proposé de légiférer sur le « droit pour les femmes à rester chez elles » qui contribuerait selon lui à « libérer des emplois », sous-entendu pour les hommes, et à « donner une meilleure éducation aux enfants ». Le mariage à vie hétérosexuel est la norme à respecter selon ce député puisque les femmes seraient entièrement dépendantes financièrement de leur conjoint²³.

3. L'INVISIBILISATION DE LA SITUATION DES FEMMES

L'impact de la crise sur la population active masculine a été très visible. On se souvient des fermetures d'usines provoquant des émeutes, relayées par les médias, où la population ouvrière était presque exclusivement composée d'hommes. Les mesures prises pour combattre la crise et influençant le secteur public ont elles aussi fait parler d'elles mais sans mettre en avant leur impact genré. Le « chômage des femmes » n'est pas présenté de façon indépendante dans les médias contrairement par exemple au « chômage des jeunes ».

Les secteurs touchés par la conjoncture économique ont dû licencier de façon massive. Les travailleurs, majoritairement des hommes, sont passés d'un emploi à temps plein au chômage, les chiffres du chômage masculin faisant un bond soudain. Ce fut moins le cas pour le secteur public qui n'a pas licencié en masse mais a plutôt réduit le temps de travail : passage d'un temps plein à un temps partiel, réduction du temps partiel, non remplacement des départs, moins d'aides sociales et de bénéficiaires que précédemment. L'emploi des femmes s'est précarisé dans sa forme mais sans que cela soit répercuté de façon spectaculaire dans le taux de chômage féminin.

²² MARTY Christiane. « Les françaises ne sont pas épargnées » in *Le Blog d'Attac*, novembre 2011.

²³ DE BONI Marc. « Un eurodéputé FN prône le droit des femmes à rester chez elles » in *Le Figaro*, 27 mars 2015.

Les statistiques sur le chômage ne prennent pas en compte le passage d'un emploi temps plein à un temps partiel. Les personnes sous-employées ou désirant travailler plus, majoritairement des femmes, ne figurent pas dans les chiffres du chômage. La Commission européenne mettait en garde contre ce risque d'invisibilité de la précarisation du travail des femmes en introduisant même l'emploi du terme « chômage partiel » dans son rapport 2010 sur l'égalité entre les femmes et les hommes²⁴ :

« Il est important de prêter une attention toute particulière à l'évolution des taux de chômage pendant la récession, mais il ne faut pas perdre de vue d'autres tendances, moins visibles, comme la surreprésentation des femmes parmi les inactifs ou parmi les chômeurs à temps partiel (c'est-à-dire les travailleurs à temps partiel qui aimeraient augmenter leur temps de travail), qui ne seront pas nécessairement enregistrés comme chômeurs. »

Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Commission européenne, 2010

De plus, les femmes sont nombreuses à quitter la catégorie « population active » car elles ne trouvent pas d'emploi et deviennent femmes au foyer. La proportion de personnes inactives est plus importante pour les femmes. En France en 2014, 15,8% de femmes et 10,8% d'hommes sont inactifs concernant les 24-65 ans²⁵. Elles ne sont donc pas incluses en tant que demandeuses d'emploi dans les statistiques.

²⁴ Commission européenne, *Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2010, 56p.

²⁵ INSEE, 2014.

III. DES RÉPONSES LIMITÉES DE L'UE

1. L'ENGAGEMENT DE L'UE POUR LE *GENDER MAINSTREAMING*

Depuis vingt ans, l'Union européenne a pris des engagements en faveur du *gender mainstreaming*.

« Le gender mainstreaming est une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques. »

Définition de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

En 1996, la Commission publie une communication : « **Intégrer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires** ». Ce document engage l'UE à « prendre systématiquement en compte les différences entre les conditions, situations et besoins des femmes et des hommes dans l'ensemble des politiques et actions communautaires ». Le **Traité d'Amsterdam** en 1997 officialise le rôle de l'Union européenne dans l'application du *gender mainstreaming* en introduisant l'égalité entre les sexes comme mission de la Communauté européenne.

Ces engagements ont permis que des plans d'actions et des stratégies tournés vers l'égalité entre hommes et femmes voient le jour mais il semble que l'analyse de genre des politiques ne soit pas toujours réalisée en amont de leurs applications. Les plans de relance Barroso et Juncker cités précédemment en sont des exemples.

Parallèlement, les États membres ont été incités à se munir d'une institution officielle travaillant sur l'égalité entre les femmes et les hommes, chargée de créer, d'implanter et d'évaluer les politiques publiques sur le sujet. Ces organismes peuvent faire partie intégrante du gouvernement comme le **Ministère des familles, des enfants et des droits des femmes** en France, ou être en partie indépendant comme l'**Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes** (IEFH) en Belgique.

Certains pays de l'Union européenne ont en plus adopté des lois afin de constituer le *gender mainstreaming* en obligation légale. C'est le cas de la Belgique avec la loi Gender mainstreaming du 12 janvier 2007.

2. L'IMPACT INÉGALITAIRE DE LA CRISE IGNORÉ DES STRATÉGIES EUROPÉENNES

Parmi les nombreux documents traitant de l'égalité entre hommes et femmes depuis 2008, trop peu ont pris en compte l'impact différencié qu'a eu la crise économique sur les deux sexes. Ni la **Charte des femmes** en 2010, ni le **Pacte européen sur l'égalité entre hommes et femmes** pour la période 2011-2020 ne le mentionne.

Le **Rapport 2009 sur l'égalité entre hommes et femmes** aborde très brièvement les défis potentiels à venir et le rôle que devront avoir les États-membres, sans mentionner le rôle de l'UE :

« Gender equality concerns need to be integrated into the responses given to (the crisis), because women and men might be affected differently. Gender equality policies have proven to be efficient responses to these challenges, and Member States should continue investing in a better use of both women's and men's skills and resources, including strengthening the gender dimension of flexicurity policies. »

Rapport sur l'égalité entre hommes et femmes, Commission européenne, 2009.

Le **Rapport 2010** sera consacré spécifiquement aux retombées de la crise sur l'égalité hommes-femmes. Ce rapport illustre clairement l'impact négatif qu'a eu la crise et insiste sur l'intensification des inégalités déjà existantes. Il met en garde et alerte, mais ne présente pas de solutions concrètes à mettre en place. Ce rapport se veut positif en présentant les politiques d'incitation à l'égalité comme des réponses à la crise, mais au vu de la situation actuelle, il semble que ces considérations n'aient pas été prises en compte.

« The current economic crisis has raised concerns that the achievements in gender equality are at risk and that the effects of the recession will put greater pressure on women. The downturn could be used as a reason to limit or cut gender equality measures, and analysis of national responses to the crisis confirms this risk.

(...)

In order to limit the negative repercussions of the economic crisis on the equal participation of women and men in the labour market, policy makers have to build their policy responses on a gender-sensitive analysis of the labour market as well as systematic gender impact assessments and evaluations.

(...)

We need to ensure that the economic crisis does not stop the trend towards greater equality. »

Rapport sur l'égalité entre hommes et femmes, Commission européenne, 2010.

Les **stratégies pour l'égalité entre les hommes et les femmes** ayant suivi, pour les périodes 2010-2015 et 2016-2019, s'inspirent de ces rapports mais aussi de la stratégie Europe 2020.

La **stratégie Europe 2020** présente cinq objectifs à atteindre pour l'année 2020 ainsi que sept initiatives phares qu'elle entend promouvoir. Le président de la Commission européenne de l'époque ne cachait pas son ambition de sortir l'Europe de la crise avec panache, grâce à cette stratégie :

« Je souhaite voir l'Europe sortir renforcée de la crise économique et financière. (...) La crise est un signal d'alarme. Elle nous fait prendre conscience que poursuivre dans la même voie nous condamnerait à un déclin progressif. (...) C'est le moment de faire preuve d'audace et d'ambition. (...) L'Europe doit redresser la barre et maintenir le cap. C'est là l'objectif d'Europe 2020 : davantage d'emplois et une meilleure qualité de vie. »

Préface de la Stratégie Europe 2020 par José Manuel Barroso, 2010.

La stratégie encourage l'augmentation du taux d'emploi féminin, un accès facilité aux structures de garde d'enfants et un meilleur aménagement pour la conciliation vie privée-vie professionnelle. Mais un taux d'emploi élevé ne signifie pas des emplois de qualité. Premières victimes du travail précaire, les femmes ne bénéficient pas positivement d'une politique axée de plus en plus vers la mobilité des travailleurs, la flexibilisation ou la hausse des temps partiel. De plus, encore une fois, la stratégie insiste sur l'influence extrêmement néfaste de la crise mais sans cibler spécifiquement les conséquences sur l'emploi féminin.

La stratégie Europe 2020, en omettant de souligner l'impact inégalitaire de la crise, a contribué à l'invisibilité du problème. Les pactes, chartes et stratégies élaborés après la crise ne font aucune mention de son impact injuste et reprennent inlassablement les mêmes thématiques. L'égalité entre les sexes est influencée par la conjoncture économique et sociale, pourtant ces effets ne sont pas pris en compte dans les documents cités.

3. LES MISES EN GARDE DU CESE ET DU PARLEMENT

Le **Comité économique et social** et le **Parlement européen** ont à plusieurs reprises tenté d'alarmer l'Europe sur cette question.

LES AVIS RENDUS PAR LE CESE

Le Comité économique et social a souligné l'impact de la crise sur l'égalité hommes-femmes. Dès 2009, il a exprimé son inquiétude :

« La crise économique et financière internationale sans précédent aura probablement un impact différent sur les femmes et les hommes, étant donné leurs situations différentes dans la sphère économique, sociale et familiale. »

**Avis du CESE sur
"Le lien entre l'égalité des sexes, la croissance économique et le taux d'emploi", 2009**

Il reprend de plus les conséquences dramatiques des coupes budgétaires dans le secteur public que nous avons préalablement abordé:

« Une austérité stricte entraîne des coupes dans le secteur et les services publics, et les femmes sont davantage susceptibles de perdre leur emploi du fait qu'elles sont majoritaires dans ce secteur. Le groupe dont le niveau de vie souffre le plus des coupes dans les services publics est celui des parents isolés, lui aussi majoritairement composé de femmes. Dans le même temps, les personnes qui assurent des prises en charge sans être rémunérées sont en majorité des femmes. Selon toute probabilité, ce sont donc elles qui seront mises à contribution en cas de coupes dans les services sociaux. »

Avis du CESE sur "L'emploi des femmes et la croissance", 2013

« La stratégie (Europe 2020) se heurte aux mesures d'austérité, qui réduisent les dépenses publiques consacrées aux services liés aux soins aux personnes, dans lesquels l'emploi est largement féminin, et

entraînent un accroissement des responsabilités relatives à ces soins au sein de la famille. (Ces mesures) compromettent l'objectif d'égalité professionnelle. »

Avis du CESE sur le thème « Développer les services à la famille pour augmenter les taux d'emploi et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au travail », 2014

Le CESE incite finalement la Commission européenne à prendre des mesures concernant ces inégalités et regrette que la stratégie Europe 2020 n'ait pas traité cette question plus en profondeur :

« La Commission devrait préparer une étude exhaustive concernant les effets de l'austérité sur l'égalité des chances afin d'envisager des solutions plus appropriées et mener des recherches sur la manière dont les mesures d'austérité ont eu un impact sur la quantité et sur la qualité de l'emploi féminin, tant dans le secteur public que dans celui des services privés. »

Avis du CESE sur "L'emploi des femmes et la croissance", 2013

« Les mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la SE 2020 devraient combattre plus spécialement la féminisation croissante de la pauvreté et viser à intégrer les femmes, avec, sur le court terme, des incitations à l'insertion dans le marché du travail et, sur le long terme, l'accès à la formation de base et aux nouvelles compétences, l'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles formes d'organisation du travail, conciliant vie professionnelle et vie familiale. »

Avis du CESE sur « La dimension de genre dans la stratégie " Europe 2020 " », 2013

Malgré cette prise en compte, anecdotique, des conséquences inégalitaires de la crise sur l'emploi des femmes et des hommes, le CESE n'a qu'un rôle consultatif au sein de l'Union européenne et ne peut donc qu'inciter les acteurs législatifs à prendre des mesures sur ce problème et non les y forcer. Son influence reste ainsi très limitée.

LES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Résolutions du PE en lien avec la situation des femmes face à la crise		
Résolution 2009/2204(INI)	2010	Les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière
Résolution 2010/2018(INI)	2010	Les salariées en situation de travail précaire
Résolution 2010/2162(INI)	2011	Le visage de la pauvreté féminine dans l'Union européenne
Résolution 2012/2046(INI)	2012	Les conditions de travail des femmes dans le secteur des services

Résolution 2012/2301(INI)	2013	Les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes
Résolution 2014/2160(INI)	2015	Égalité des chances et égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail

Le Parlement européen reconnaît l'impact différencié qu'a eu la crise de 2008 sur les hommes et les femmes et le fait que les pouvoirs publics n'aient pas pris en compte ces différences.

« La crise (...) a eu des répercussions particulièrement négatives sur les femmes, davantage exposées à la précarité de l'emploi et au licenciement et moins couvertes par les systèmes de protection sociale. Cette situation n'a pas reçu l'attention qu'elle mérite de la part du Conseil, de la Commission et des États membres. Les réponses politiques à la crise, y compris les plans de relance, ont échoué à reconnaître, analyser et corriger l'impact de la crise sur l'égalité hommes-femmes. »

Résolution sur l'égalité hommes-femmes dans le contexte de récession économique et de crise financière, Parlement européen, 2010

À travers ces résolutions, le Parlement a formulé plusieurs **recommandations** à l'intention de l'Union européenne et des États membres. Nous exposons ici à gauche les recommandations majeures exprimées et détaillerons à droite ce qui a pu être fait ou ce qui reste à faire.

- Promouvoir l'utilisation des Fonds structurels européens** et notamment du Fonds social européen pour favoriser l'égalité professionnelle.

En tant qu'outil d'intégration par l'emploi et pour la cohésion sociale, les Fonds structurels européens dont le FSE doivent prêter attention au respect de l'égalité hommes-femmes dans le choix des projets financés. Sur la période 2000-2006, la contribution du FSE aux dépenses totales en matière d'égalité des sexes était de 48% dans les 25 États membres de l'époque.
- Encourager à un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans les instances dirigeantes.**

Une directive européenne instaurant un quota obligatoire de 40% de femmes dans les instances exécutives des entreprises cotées en bourse a été votée par le Parlement en 2013 mais est bloquée depuis au Conseil européen. De façon volontaire, plusieurs pays ont imposé ce type de quota. En Belgique, la loi prévoit pour 2017 des quotas à hauteur de 30%, étant aujourd'hui de 15%.
- Une participation équilibrée de femmes et d'hommes lors de la prise de décisions politiques en matière d'emploi.**

Cela rejoint la volonté d'encourager les États à avoir une représentation politique paritaire. Actuellement, les gouvernements européens ne comptent que 27% de femmes ministres, avec des différences allant de 59% en Suède à 0% en Hongrie ou en Grèce !

- **Réduire la précarité de l'emploi comme les contrats « zéro heure ».**
- **Éliminer la ségrégation horizontale du marché de travail.**
- **Favoriser l'accès des femmes à l'emploi et aux formations professionnelles.**
- **Soutenir l'emploi féminin dans les secteurs durables et porteurs** comme l'économie verte et les hautes technologies.
- **Appliquer les Objectifs de Barcelone.** C'est-à-dire des services de garde abordables et de qualité pour la majorité des enfants.
- **Favoriser le travail à domicile ou le télétravail.**
- **Obtenir des statistiques sur la part des travailleuse-s désirant travailler plus.**

Ces emplois ne garantissent ni un nombre d'heures fixes de travail, ni une protection sociale. Ils sont très courants au Royaume-Uni, dans des secteurs comme les services à la personne ou l'hôtellerie.

Notamment par la sensibilisation et l'éducation dès le plus jeune âge dans le cadre scolaire, mais aussi par la lutte contre les stéréotypes sexués dans le cadre professionnel. Des appels à projets européens allant dans ce sens ont été lancés début 2016.

L'UE a soutenu l'outil *Family Competences Portfolio*. Cet instrument fait reconnaître les compétences des personnes souhaitant rentrer sur le marché du travail après une longue période d'inactivité qu'ils ont pu acquérir en restant au foyer. L'influence de cet outil auprès des employeurs reste néanmoins limitée.

Le plan de relance Barroso mettait les emplois verts à l'honneur mais dans des domaines dominés par les hommes comme la construction ou l'automobile. Le secteur de l'environnement est un bon élève de l'égalité professionnelle puisque l'écart salarial n'y est « que » de 3%, en comparaison au 16.9% de moyenne européenne.

Ces objectifs, décidés en 2002 auraient dû être atteints en 2010. Aujourd'hui, l'objectif de 90% d'enfants de 3 ans placés en service de garde n'est que de 83%. En outre, celui de 33% d'enfants de moins de 3 ans stagne autour des 28%.

Ce procédé est déjà répandu dans plusieurs pays européens dont la Belgique où 1 employé sur 5 déclare y recourir fréquemment.

Dans son rapport 2010 sur l'égalité entre hommes et femmes, la Commission introduisait la notion de « chômage partiel » désignant les salariés travaillant à temps partiel subi. Elle mettait en garde contre ce type de sous-emploi non comptabilisé dans les chiffres du chômage.

4. DES BLOCAGES INTERNES AUX INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le Parlement européen a mis en valeur certaines solutions à envisager pour résoudre les inégalités de sexe confortées par la crise économique. Mais les débats politiques internes au Parlement ne permettent pas de prendre toutes les mesures nécessaires. De plus, la Commission et le Conseil des ministres sont les détenteurs du pouvoir législatif, leur rôle est donc crucial dans l'approbation d'une loi.

Le blocage de la **directive sur les quotas de femmes** au Conseil européen ou l'abandon de la **directive Maternité** en juillet 2015 a mis en lumière l'influence néfaste des partis les plus conservateurs et populistes bloquant toutes avancées, ce que la commission FEMM s'évertue à dénoncer. Le fait que 28 États doivent se mettre d'accord sur une même politique explique aussi ce retard. L'eurodéputée belge Maria Arena rappelle les différents freins utilisés par les détracteurs de l'égalité des genres :

- **Le frein économique** : les mesures en faveur de l'égalité seraient beaucoup trop chères à mettre en œuvre. De nombreuses études viennent pourtant prouver qu'un meilleur équilibre hommes-femmes dans le secteur de l'emploi serait positif au niveau de la rentabilité et productivité des entreprises.
- **Le frein eurosceptique ou institutionnel** : provenant de partis opposés à une Union politique qui considèrent que les politiques sociales ne relèvent pas des compétences européennes mais des États-membres, en opposition au traité de Maastricht de 1992.
- **Le frein conservateur, ou populiste** : des discours de plus en plus décomplexés sur la place des femmes sont servis par les partis d'extrême droite mais aussi par des membres de la droite traditionnelle. L'argument de la division des sexes en fonction de rôles préétablis impliquerait qu'aucune mesure ne soit à prendre. La droite traditionnelle se trouve divisée entre conservateurs et progressistes.

La justice et l'égalité, affichées comme valeurs de bon nombre de partis politiques européens de tous bords, semblent bien vite oubliées lorsqu'elles viennent entraver les privilèges d'une classe dominante composée majoritairement d'hommes blancs de plus de 50 ans.

Combien de temps faudra-t-il donc attendre pour que les femmes, représentant la moitié de la population mondiale, puisse réellement accéder aux mêmes opportunités que leurs homologues masculins ?

CONCLUSION

La crise économique actuelle nous affecte tous, qu'importe le sexe, l'âge ou le niveau de diplômes. Mais couplée à des inégalités préalables, elle accentue la précarité des femmes, victimes prioritaires du chômage, du sous-emploi ou du temps partiel. Quant aux hommes, les secteurs qu'ils dominent sont fortement perturbés par la conjoncture économique mais sont les cibles prioritaires des plans de relance économique, européens ou nationaux.

Les femmes se voient donc confrontées à une triple peine : elles sont victimes des politiques d'austérité en tant qu'employées des services publics, elles subissent les coupes budgétaires dans les prestations sociales car sont considérées comme référentes du foyer et des enfants et, finalement, leur situation de précarisation accentuée par la crise est ignorée par les politiques publiques européennes et nationales.

Le principe du *gender mainstreaming* devant s'appliquer à toutes les politiques publiques n'a pas été respecté puisque les gouvernements n'ont pas prêté attention aux conséquences inégalitaires de la crise. Aucune mesure spécifique n'a été prise pour combler les inégalités, les plans de relance les exacerbant même en ciblant des secteurs majoritairement masculins comme l'industrie, la construction ou les nouvelles technologies. Au niveau européen, malgré des déclarations d'intention multiples, l'engagement de l'UE pour l'égalité professionnelle a de plus en plus de mal à se concrétiser.

Comme le disait Simone De Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant.* ».

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGE

- MARUANI Margaret. *Travail et emploi des femmes*, La Découverte, Paris, 2006, 128p.
- MARUANI Margaret (dir.). *Travail et genre dans le monde : l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2013, 464p.

TRAVAUX

- Commission européenne. *Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, 2010, 56p.
 - Commission européenne. *Report on equality between women and men*, 2014, 60p.
 - Commission européenne. *Strategy Europe 2020*, 2010, 49p.
 - Commission européenne. *Strategy for equality between women and men 2010-2015*, 2010, 46p.
 - Commission FEMM. *La dimension de genre des incidences de la récession économique et de la crise financière sur les systèmes de protection sociale*, 2013. Disponible sur [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2013/474396/IPOL-FEMM_ET\(2013\)474396\(SUM01\)_FR.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/JOIN/2013/474396/IPOL-FEMM_ET(2013)474396(SUM01)_FR.pdf) (consulté le 05 février 2016)
 - Conseil de l'Union européenne. *Gender equality : strengthening growth and employment*, 10 novembre 2009. Disponible sur <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=EN&f=ST%2015488%202009%20INIT> (consulté le 17 mars 2016)
 - Fawcett Society. *The impact of austerity on women*, mars 2012, 43p. Disponible sur <http://www.fawcettsociety.org.uk/wp-content/uploads/2013/02/The-Impact-of-Austerity-on-Women-19th-March-2012.pdf> (consulté le 05 février 2016)
 - Observatoire européen de l'emploi. *L'adaptation des systèmes d'indemnisation du chômage en cycle économique*, 2011.
 - OCDE. *Rapport sur l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, mai 2011.
 - OXFAM. *Gender perspectives on the global economic crisis*, février 2010, 18p. Disponible sur <http://www.oxfam.org/en/research/gender-perspectives-global-economic-crisis> (consulté en février 2016)
 - OXFAM. *Le piège de l'austérité : l'Europe s'enlise dans les inégalités*, septembre 2013, 42p. Disponible sur https://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/file_attachments/bp174-cautionary-tale-austerity-inequality-europe-120913-fr_3.pdf (consulté le 05 février 2016)
 - Parlement européen. *Rapport sur les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes*, 28 février 2013. Disponible sur <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+REPORT+A7-2013-0048+0+DOC+XML+V0//FR> (consulté le 26 février 2016)
 - Social Europe. *Opinion on the Gender Perspective on the response to the economic and financial crisis*, juin 2009. Disponible sur http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/opinions_advisory_committee/2009_06_opinion_eco_and_fin_crisis_en.pdf (consulté le 17 mars 2016)
-

ARTICLES

- BETTIO Francesca. « Les femmes, les hommes et la crise financière » in *Revue du droit européen de l'égalité des genres*, 2012, n°2, p13-24.
- COCHARD Marion, CORNILLEAU Gérard, PÉRIVIER Hélène. « Femmes et hommes face à la crise » in *Ses Ens*, mars 2013. Disponible sur <http://ses.ens-lyon.fr/femmes-et-hommes-face-a-la-crise-183357.kjsp?RH=1318864637761> (consulté le 05 février 2016)
- Confédération syndicale internationale. « Vivre dans l'insécurité économique : les femmes et le travail précaire », mars 2011. Disponible sur http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Women_8_march_FR.pdf (consulté le 16 février 2016)
- Euractiv. « Le Plan Juncker s'oriente vers des plans de relance nationaux », 11 mars 2015. Disponible sur <http://www.euractiv.fr/section/priorites-ue-2020/news/le-plan-juncker-s-oriente-vers-des-plans-de-relance-nationaux/> (consulté le 05 février 2016)
- GILLES Christel. « Crise et inégalités entre les hommes et les femmes dans l'Union européenne » in *Informations sociales*, juin 2013, n°180, p42-50
- MARTY Christiane. « Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes : des raisons de s'indigner et se mobiliser » in *Le Blog d'Attac*, novembre 2011. Disponible sur <https://blogs.attac.org/commission-genre/article/impact-de-la-crise-et-de-l> (consulté le 05 février 2016)
- MARTY Christiane. « Les françaises ne sont pas épargnées » in *Travail, genre et sociétés*, n°32, novembre 2014, p.127-132.
- SMITH Mark (dir.). « Women, men and working conditions in Europe » in *Eurofound*, octobre 2013, 104p. Disponible sur http://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1349en.pdf (consulté le 05 février 2016)
- TERRAZ Isabelle. « L'emploi des femmes face à la crise » in *L'Observatoire des politiques économiques*, hiver 2010, n°23. Disponible sur <http://opee.unistra.fr/?L-emploi-des-femmes-face-a-la> (consulté le 05 février 2016)

RÉSOLUTIONS

- Résolution du Parlement européen sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière. (2009/2204(INI))
- Résolution du Parlement européen sur les salariées en situation de travail précaire (2010/2018(INI))
- Résolution du Parlement européen sur le visage de la pauvreté féminine dans l'Union européenne (2010/2162(INI))
- Résolution du Parlement européen sur les conditions de travail des femmes dans le secteur des services (2012/2046(INI))
- Résolution du Parlement européen sur les répercussions de la crise économique sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes (2012/2301(INI))
- Résolution du Parlement européen sur l'égalité des chances et égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail.

AVIS

- Avis du Comité économique et social européen sur l'emploi des femmes et la croissance (SOC/486)

- Avis du Comité économique et social européen sur le lien entre l'égalité des sexes, la croissance économique et le taux d'emploi (SOC/338)
- Avis du Comité économique et social européen sur le développement des services à la famille pour augmenter les taux d'emploi et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au travail (SOC/508)
- Avis du Comité économique et social européen sur la dimension de genre dans la stratégie "Europe 2020" (SOC/471)

SITES INTERNET

- Eurostat, www.ec.europa.eu/eurostat/
- Commission européenne www.ec.europa.eu

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

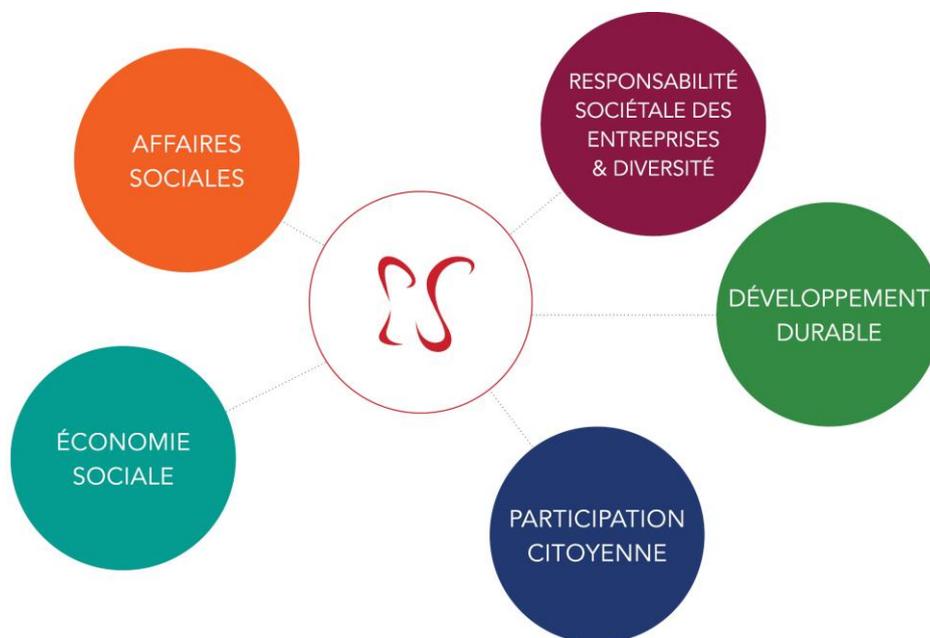
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Égalité des genres et emploi : panorama des politiques de l'Union européenne*. Anna Métral, février 2016.
- *Le sans-abrisme dans les politiques européennes d'inclusion sociale : un enjeu devenu prioritaire*. Zoé Graham, janvier 2016. (1/4 série Sans-abrisme)
- *L'entreprise libérée : un nouveau modèle de management pour l'économie sociale ?* Valérie Vandermissen, décembre 2015.
- *Nations unies et COP21 : quel pouvoir d'action pour sauver le climat ?* Florence Vanwerts, décembre 2015.
- *Énergies renouvelables : faire essaimer les initiatives citoyennes européennes*. Aurore Robinet, novembre 2015.
- *Vers un service citoyen en Belgique ?* Léa Charlet, novembre 2015.
- *Quelle politique alimentaire pour l'Union européenne ?* Audrey Bureau et Estelle Huchet, octobre 2015. (1/4 série Alimentation durable)
- *Discrimination des plus de 45 ans dans le monde du travail*. Océane Imber, septembre 2015.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *L'accès des femmes aux postes à responsabilité en Europe : bonnes pratiques et recommandations pour les entreprises sociales et classiques*. Dans le cadre du projet Gender Balance Power Map, mars 2016.
- *Le secteur des services à la personne en Europe : quelle qualité des emplois et des services en Belgique ?* Léa Bottani-Dechaud, décembre 2015. (Études également disponibles : France, Finlande, Pays-Bas, Italie)
- *L'implication des entreprises dans la lutte contre les violences faites aux femmes*. Estelle Huchet, Françoise Kemajou, Anne-Claire Marquet, novembre 2015.
- *Entre entreprise sociale et classique : se co-inspirer pour un égal accès aux postes à responsabilité*. Estelle Huchet, Anne-Claire Marquet, Magda Tancau, novembre 2015.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

RSE & Diversité

La responsabilité sociétale des entreprises est la prise en compte - nécessaire - par l'entreprise de l'impact social, économique et environnemental de ses modes de production et de fonctionnement. Au sein de la politique entrepreneuriale, la diversité est un outil d'égalité de traitement au service de l'intégration de tous et toutes sur le marché du travail.

Le think & do tank POUR LA SOLIDARITÉ - PLS, qui observe et dissémine les meilleures pratiques en matière de RSE et diversité au niveau européen, a introduit le concept de mécénat de compétences en Région bruxelloise et accompagne des acteurs privés et publics dans l'implémentation de pratiques innovantes.

L'Europe connaît depuis 2008 une récession économique sans précédent. Touchant la grande majorité de la population, ses conséquences sont d'autant plus néfastes pour les catégories déjà victimes d'inégalités comme les femmes. PLS aborde dans cette Note d'analyse la question de l'impact genré de la crise économique.

Bien que les domaines d'emploi dominés par les hommes aient été les premiers touchés par la conjoncture économique, les secteurs à dominance féminine l'ont été par les politiques d'austérité engagées par les gouvernements afin de répondre à la crise.

Les coupes budgétaires dans les services publics ont impacté l'emploi des femmes mais aussi leur vie quotidienne en réduisant les prestations sociales concernant le foyer et les soins des enfants dont elles sont encore les référentes. Ces conséquences ont été invisibilisées par les médias et ignorées par les politiques publiques européennes et nationales, malgré l'obligation de *gender mainstreaming*.

En effet, les plans de relance économique ont été majoritairement dirigés vers les secteurs masculins comme l'industrie ou l'automobile, tandis que les secteurs féminins ont été touchés par les politiques créées pour rembourser la dette publique.

Au niveau européen, les stratégies et programmes d'actions élaborés sur les thématiques de l'emploi ou de l'égalité femmes-hommes n'ont pas pris en compte ce problème, malgré les alertes du Parlement et du Conseil économique et social.

Alors que le marché de l'emploi et la société sont déjà facteurs de discriminations, un événement majeur comme la crise de 2008 a participé une fois de plus à creuser les inégalités entre femmes et hommes. Les politiques nationales et européennes n'ont, elles, pas su prendre en compte ces injustices, participant à leur invisibilisation.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink